

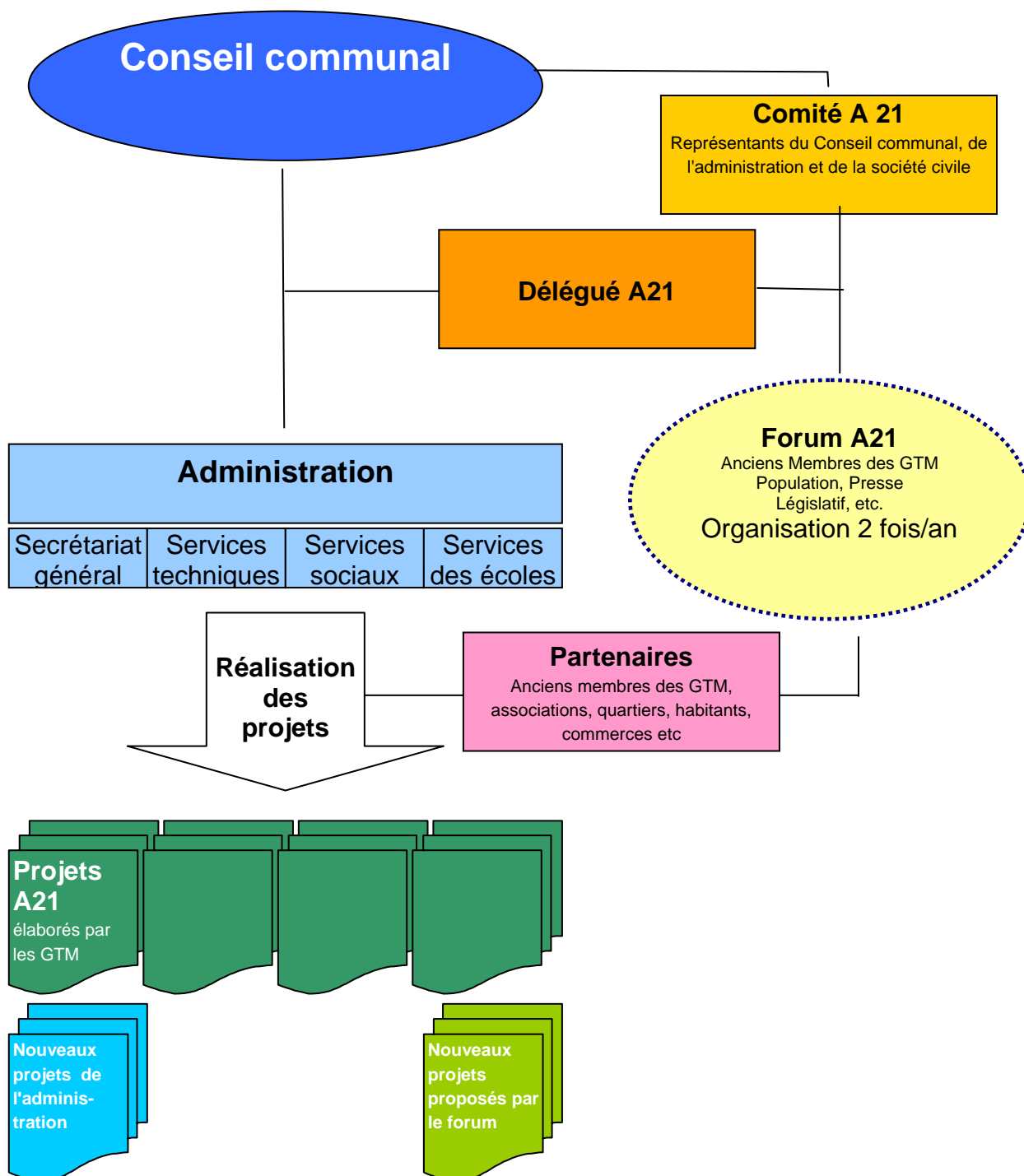
## 8. Organisation et suivi

### 8.1 Un processus évolutif

Un Agenda 21 local n'est pas un projet figé, c'est un processus avec un cycle d'amélioration continu qui exige du temps, le temps de l'apprentissage, le temps de l'appropriation.

Dans ce même ordre d'idées, il est souhaitable, à l'avenir, au vu de l'imbrication des échelles politiques et administratives, que les actions entreprises par la commune de Villars-sur-Glâne trouvent des synergies et soient articulées avec les actions promues par les communes voisines et le canton.

Schéma d'organisation (proposition)



## 8.2 Liste des acteurs et répartition des tâches

### Le Conseil communal

- Validation du calendrier d'exécution des projets/actions au début de chaque législature
- Délégation d'un membre de l'exécutif au comité de pilotage
- Mise à disposition des moyens nécessaires à la réalisation des projets/actions de l'Agenda 21 local (personnels et financiers)
- Recherche de collaborations sur le plan régional
- Responsable de l'information vers l'extérieur (habitants, autres communes, canton, Confédération)

### La déléguée à l'Agenda 21 local

- Planification et organisation générale des forums (1-2 fois par année)
- Responsable de l'information: VIP, site Internet, presse, manifestations, expositions etc.
- Information et motivation de l'administration
- Suivi et soutien logistique des projets/actions en cours
- Evaluation des projets/actions (réalisés ou en cours)
- Encouragement à tous les niveaux de débats réguliers sur le développement durable
- Appui à la mise en place des structures de travail
- Interlocuteur de la commune face aux demandes des habitants et de l'extérieur
- Formation continue sur le thème du développement durable et de l'A21; établissement de contacts réguliers avec d'autres communes, canton, Confédération
- Elle est assistée dans ses différentes tâches, par le secrétariat communal et ponctuellement par des mandataires extérieurs.

### L'administration

- Réalisation des projets/actions dans l'esprit formulé par les GTM
- Analyse de tous les projets de l'administration avec la grille du développement durable
- Analyse du fonctionnement interne et choix en relation avec le développement durable
- Proposition de nouveaux projets/actions

### Le comité de pilotage

- Surveillance générale de la cohérence des réalisations et suivi de celles-ci par rapport aux objectifs fixés dans l'Agenda 21 local et le calendrier de réalisation
- Coordination avec le Conseil communal
- Analyse et validation des propositions du forum et transmission au Conseil communal

### Le forum

- Information sur l'avancement des projets/actions
- Proposition et analyse de nouveaux projets/actions
- Proposition de modifications éventuelles de projets/actions en cours

### Les partenaires

- Participation à la réalisation des projets/actions de l'Agenda 21 local
- Intégration de projets existants dans le processus de l'Agenda 21 local

## 8.3 Politique d'information

Le thème de l'information a souvent été évoqué aussi bien lors des ateliers de réflexion que dans les groupes de travail. L'information doit être donnée régulièrement, par différents canaux. Le Comité de pilotage propose de porter une attention toute particulière à l'information qui sera fournie lors du lancement de l'Agenda 21 local et de définir clairement les moyens qui devront être mis en œuvre pour la suite du processus.

Les propositions sont les suivantes :

### Politique d'information de la phase de lancement de l'Agenda 21 local

**Le lancement de l'Agenda 21 local devrait être soutenu médiatiquement. A cette occasion, le Comité de pilotage propose que le Conseil communal :**

- **Invite tous les membres des GTM à l'inauguration de la nouvelle ligne de bus n°341**
- **Organise une manifestation début 2006**

### Politique d'information de la phase de réalisation des actions

La proposition est d'utiliser, en premier lieu, les moyens actuellement à disposition, à savoir, le bulletin communal, le site Internet de la commune, le journal annuel VIP (que pour les employés communaux).

D'autres moyens d'information pourront être développés à l'avenir.

**Remarque : Les propositions formulées en gras doivent impérativement être réalisées.**

Les propositions formulées en caractère fin sont à étudier.

<b>Bulletin communal</b>
--------------------------

- **A chaque parution**
- **Détail des actions (2 actions par parution)**

<b>Site Internet</b>
----------------------

- **A jour tous les 3 mois**
- **Détail des actions**
- **Manifestations**

<b>Manifestations</b>
-----------------------

- **Lancement ou "inauguration" de chaque action**
- Stand ponctuel lors de manifestations
- Fête annuelle
- Séminaire aux autres communes

<b>Médias</b>
---------------

- La Liberté
- Freiburger Nachrichten
- Radio Fribourg
- Cablecom

<b>Associations</b>
---------------------

- **Associations de quartiers**
- Associations de parents d'élèves
- Associations sportives

<b>Information au personnel communal</b>
--

- **Détail des actions**

## 9. Résumé des étapes réalisées

### Introduction

La commune de Villars-sur-Glâne a connu ces trente dernières années une évolution « exponentielle ». Cette évolution s'est faite aussi bien dans le secteur économique, avec l'implantation de nouvelles activités et le développement d'entreprises locales, que dans la création de nouveaux quartiers résidentiels. Le nombre d'habitants dépasse actuellement le seuil des dix mille, ce qui permet à la commune de Villars-sur-Glâne de se hisser dans la catégorie des villes.

Soucieux que ce développement se fasse le plus harmonieusement possible et de mettre en place un nouveau type de gouvernance, le Conseil communal s'est lancé dans le processus d'un Agenda 21 local.

### Choix du processus

Le Conseil Communal représenté par son syndic M. Philippe Uldry et par l'ingénieur de la commune M. Jean-Marc Sallin se sont documentés sur le sujet. A cet effet, ils ont suivi deux journées de cours sur la mise en place d'un agenda 21 local, ont contacté différentes communes ayant mis en place un processus semblable et finalement ont contacté EspAce 21, mandataire pour l'Agenda 21 de la ville voisine de Fribourg, afin d'établir avec eux un processus adapté aux particularités de la commune. Une offre a été demandée et comparée.

Le processus retenu a les particularités suivantes :

- Associer dès le début toutes les personnes de l'administration afin que celles-ci soient des relais motivés entre le projet du Conseil communal et la population.
- Intégrer et motiver le secteur économique de toute la commune pour que les entreprises soient parties prenantes, qu'elles expriment leurs vœux et qu'elles retirent un bénéfice motivant de ce projet.
- Donner la possibilité à toute la population de Villars-sur-Glâne de s'exprimer, de faire connaître leurs soucis, leurs idées, mêmes les plus folles, pour maintenir, voir améliorer la qualité de vie dans leur commune.
- Prendre en compte les propositions et remarques formulées par les groupes associés au processus pour élaborer une révision du plan d'aménagement local en accord avec les différentes demandes.

## Organisation

### Information et participation de l'administration

Une séance d'information à laquelle a pris part la quasi totalité des collaborateurs et collaboratrices de la commune a permis à M. Philippe Uldry, syndic, de développer les raisons pour lesquelles la commune entreprenait un Agenda 21 local et les buts à atteindre.

Les mandataires ont par la suite donné toutes les explications sur les principes régissant le développement durable et les Agendas 21 locaux ainsi que le processus retenu à Villars-sur-Glâne. Les personnes présentes ont été sensibilisées au rôle moteur important qu'elles peuvent jouer dans le cadre de leur activité, pour atteindre les buts visés par l'Agenda 21 local.

La participation de l'administration s'est faite dans un second temps par le biais d'un questionnaire traitant des différentes facettes touchant la place de travail de chacune et chacun.

La phase de réalisation des actions qui seront retenues par le Conseil communal ne pourra être pleinement réussie qu'avec le soutien de l'ensemble de l'administration. Les collaborateurs de la commune doivent s'identifier pleinement aux actions retenues, de manière à pouvoir les réaliser dans l'esprit formulé par les groupes de travail.

Comme il a été préalablement mentionné, les membres des GTM restent à disposition pour collaborer à la mise en œuvre.

Parallèlement aux actions proposées par la population, l'administration devrait mettre en place un programme de mesures qui permettrait d'améliorer son fonctionnement général, dans le sens du développement durable. Chacune et chacun a certainement des propositions à formuler pour atteindre les objectifs d'une administration communale exemplaire. Nous pensons, par exemple, à l'extinction des lumières, à l'économie de chauffage, à l'achat intelligent du matériel de bureau et à favoriser une politique d'information et de communication transparente, efficace et complète.

Il est prévu, pour la suite, d'organiser annuellement des réunions qui permettront à l'exécutif de fixer les priorités et au personnel de faire état de leurs remarques, soucis et propositions.

### Information de l'économie locale

Lors d'un premier apéritif de l'économie locale en date du 2 février 2004, le projet d'Agenda 21 local de Villard-sur-Glâne a été présenté par les mandataires aux représentants de l'économie locale réunis à La Grange.

L'apéritif du 8 février 2006 a permis de présenter les résultats du processus ainsi que les projets développés par les groupes Economie 1 et Economie 2.

## **Participation de la population : ateliers de réflexion dans les quartiers**

La commune de Villars-sur-Glâne étant composée de quartiers bien définis, il a été décidé d'y organiser cinq ateliers de réflexion. Au travers cette démarche, le Conseil Communal s'est engagé dans une nouvelle politique communale favorisant une démocratie participative. Le but de ces ateliers a été d'informer la population sur le processus d'agenda 21 local mis en place, mais aussi de lui permettre d'exprimer ses préoccupations et ses idées concernant l'avenir de la commune.

Au total, 164 personnes ont pris part aux différents ateliers de réflexion. Tous se sont déroulés dans une atmosphère très conviviale empreinte du même désir d'améliorer la qualité de vie de la commune et de ses différents quartiers. La motivation et l'enthousiasme des participants ont permis d'imaginer de nombreux projets et des solutions des plus originales. Les 139 propositions ainsi formulées ont constitué une base de données qui, par la suite, a été utilisée par les groupes de travail mixtes (GTM).

L'expérience menée a été reconnue comme une réussite porteuse d'espoir pour l'avenir.

## **Groupes de travail mixtes**

La phase des GTM a débuté lors du forum No 1. Ce premier forum a permis de réunir les personnes intéressées en fonction des différentes thématiques et de former des groupes de travail (GTM).

Ces GTM ont, en un premier temps, analysé toutes les propositions formulées dans les ateliers de réflexion.

Entre les forums 1 et 2, ils se sont réunis à plusieurs reprises (soit de 5 à 10 séances de travail) pour développer les projets, pour les affiner. Ils ont également investigué sur le terrain afin de mieux connaître les réalités locales et afin de pouvoir élaborer des projets adaptés à chaque situation. Ces séances de travail ont été animées par des membres du comité de pilotage en collaboration avec les mandataires.

Le forum No 2 a permis aux différents groupes de trouver les liens et les transversalités entre les différents projets. Suite à ce forum, chaque groupe a été en mesure de finaliser ses projets selon un tableau-type.

Lors du forum No 3 les GTM ont ainsi pu présenter leurs projets définitifs. Au total, 20 projets intéressants et diversifiés ont été élaborés.

## **Analyse des projets par le comité de pilotage**

Le comité de pilotage s'est réuni pour prendre connaissance et adopter la grille d'analyse préparée par les mandataires. Il a ensuite désigné les personnes qui auront la tâche d'analyser chaque projet avec la grille retenue. Il s'agit de :

- M. Emmanuel Roulin, secrétaire communal
- Mme Géraldine Barras, déléguée à l'Agenda 21 local
- Mme Isabelle Baeriswyl, mandataire
- M. Jean-Claude Verdon, mandataire

Ces personnes se sont réunies les 22 et 23 septembre 2005.

Le travail d'analyse a été considérablement facilité par le fait que ces personnes avaient assisté à la grande majorité des séances des GTM.

Le comité de pilotage s'est réuni une autre fois pour prendre connaissance et s'exprimer sur l'analyse de chaque projet. Sur l'ensemble des 20 projets, il a été décidé d'en retenir 18. Les deux projets non retenus ont été développés sous le thème Economie 2 et sont les suivants: Commerces de quartier et Accueil des PME: Ces deux projets n'ont pas été considérés comme du ressort de la commune mais dépendant davantage de l'initiative des commerçants. Ils constituent une base de réflexions à retenir pour le futur. Ils suggèrent la création d'une association de commerçants ainsi que la collaboration entre PME, ceci avec un soutien de la commune.

Une dernière séance a permis au comité de pilotage de s'exprimer sur la suite du processus, sur les moyens à mettre en place pour que les actions retenues passent du stade de projet à leur réalisation.

## **Adoption du rapport par le Conseil Communal et décisions**

Afin de pérenniser le programme d'actions, le rapport et l'organisation retenus pour le futur doivent être adoptés par le conseil communal (voir chapitre 11).

## **Mise en place des premières mesures**

Un agenda 21 est un processus souple et évolutif. Dans ce cadre, il était possible, voir même souhaitable, que certaines mesures soient mises en place avant l'adoption du programme complet.

### **Les projets qui ont déjà été concrétisés sont :**

- La mise en place de deux accueils scolaires sur l'heure du midi à compter de septembre 2005. Ce projet répond parfaitement aux multiples demandes formulées lors des ateliers de réflexion ainsi qu'aux réflexions et analyses du Groupe de travail « Quartier Rencontre Social ». Il a été concrétisé par le Conseil communal, après avoir adressé un questionnaire à tous les parents de la commune au printemps 2005.
- La mise en place d'un parcours didactique au chemin des Auges avec l'aide du cercle ornithologique de la région de Fribourg.

- La restructuration des parcours de bus et la création d'une nouvelle ligne, N° 341 répondant au souci souvent exprimé lors des ateliers de réflexion, à savoir : déclouonnement des quartiers et meilleures connexions transversales Nord-Sud. Cette ligne permet ainsi de rejoindre les autres quartiers de la commune sans devoir passer par le centre-ville de Fribourg.
- La création d'un parc pour camions et remorques dans la zone industrielle de Moncor. Cette demande a été formulée par une partie des entreprises lors du sondage effectué. La création du parc s'inscrit dans les propositions formulées dans le nouveau plan de mobilité de la zone de Moncor.



## 10. Quelques réflexions des mandataires

Un agenda 21 local est un projet politique qui dépasse la simple gestion des risques environnementaux, il est un outil de cohérence qui permet la mise en place d'un développement concerté, solidaire et responsable.

Le processus retenu par la commune de Villars-sur-Glâne et les résultats obtenus prouvent qu'une démocratie participative, animée par l'autorité politique, peut être à l'origine de projets aussi bien sociaux, qu'économiques ou de territoires, de projets à la fois novateurs et adaptés aux réalités locales. Les trois volets du développement durable sont totalement pris en compte.

Nous pouvons confirmer que les buts prévus ont été atteints, voir même dépassés. Ces résultats réjouissants sont dus à plusieurs facteurs qu'il nous semble important de relever.

- Le Conseil Communal (pouvoir exécutif) représenté par son Syndic, Monsieur Philippe Uldry, a été l'élément moteur du projet. La présence de Monsieur Uldry et d'une partie des Conseillers et Conseillères communaux à tous les ateliers de réflexion a donné une crédibilité à la démarche,
- Le Conseil général (pouvoir législatif) a été régulièrement informé par l'exécutif des choix retenus, de l'avancement des travaux et des perspectives attendues. L'information donnée a permis aux membres du législatif de se familiariser avec les principes du développement durable et avec le processus retenu dans la commune,
- Un Comité de pilotage très représentatif des sensibilités locales a été constitué. Il était composé de représentants de l'exécutif, du législatif, de l'administration et de l'économie locale,
- Une population qui s'est fortement investie dans les différentes phases du processus et tout particulièrement dans les ateliers de réflexion et les groupes de travail thématiques. Cet investissement est à l'origine d'un nombre impressionnant de visions locales, de relevés, de dossiers photographiques et de propositions ciblées.
- Un processus engagé parallèlement à la révision générale du plan d'aménagement local. Cette façon de faire a permis à la commission d'aménagement du territoire de prendre en compte le catalogue des idées et propositions formulées par la population lors des ateliers de réflexion ainsi que les études particulières entreprises par les groupes de travail mixtes (liaisons piétonnes, pistes cyclables, couloirs à faune, liaisons biologiques, parc d'activités de Moncor, etc.).

L'élaboration des projets étant effectuée, il reste à mettre en œuvre le programme d'actions. Cette phase qui rappelle le a déjà débuté pour certaines actions (Avec mes potes à midi, ligne de bus 341, places de parcs pour remorques, etc.) doit être mise en œuvre selon le planning établi. Il est important que les personnes qui se sont investies voient rapidement se concrétiser le résultat de leurs engagements.

La réussite de cette première phase ne doit pas nous éloigner du fait qu'un Agenda 21 local est un processus évolutif et que dans cet esprit il est important que les efforts consentis et que l'esprit créé tout au long de la phase de son élaboration trouvent des appuis et des relais dans le futur.

Les grands défis de ce projet sont les suivants :

- Compte tenu de la réactualisation prochaine des autorités communales, il est important que les nouveaux élus accueillent favorablement ce projet et qu'ils lui accordent la place qui lui revient.
- Les actions prévues doivent être réalisées dans l'esprit du projet global.
- La réalisation des premières actions doit permettre à tous les partenaires de se familiariser avec les différents potentiels et contraintes des principes du développement durable et au fur et à mesure d'acquérir le réflexe d'analyse qui tient compte des trois volets que sont : la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité environnementale,
- Comme il a déjà été relevé, aucun projet n'intègre pour l'instant de façon directe l'axe Nord-Sud. Les responsables du projet devraient tenir compte de cette remarque et intégrer cette dimension dans un futur projet.
- La proximité de la ville de Fribourg et le fait que cette dernière a aussi récemment élaboré un Agenda 21 local voudraient que des synergies soient exploitées. Dans cette idée nous pourrions imaginer que des ateliers de réflexion portant sur des projets communs puissent être organisés (Parc de Cormanon, liaisons piétonnes, pistes cyclables, etc.). Nous pourrions aussi imaginer que des groupes de travail thématiques pourraient être initiés pour résoudre des problèmes communs aux deux communes, voire à d'autres communes voisines ou à l'agglomération.

Nous sommes certains que l'excellent esprit qui règne à Villars-sur-Glâne perdurera et permettra à son Agenda 21 local de tracer une voie claire dans la durabilité de ses actions.

Les mandataires sont fiers d'avoir pu participer à ce projet. Ils remercient vivement toutes les personnes qu'ils ont eues l'occasion de rencontrer au cours des différentes étapes du processus, pour leur accueil convivial, pour leur confiance, pour leur engagement et pour leur travail.

Ils espèrent que l'Agenda 21 local de Villars-sur-Glâne apportera à ses habitants et aux personnes qui y travaillent une qualité de vie harmonieuse. Ce projet se veut être « une carte de visite » permettant à la nouvelle ville de Villars-sur-Glâne de rayonner et d'être un exemple pour d'autres communes.

Ils souhaitent bon vent à l'Agenda 21 local et espèrent qu'il sera un pont entre les générations et qu'il fera sienne la citation d'Albert Einstein :

**« Aucun problème ne peut être résolu sans changer l'état d'esprit qui l'a engendré. »**

e s p A c e 21  
Isabelle Baeriswyl  
Jean-Claude Verdon

Givisiez, Fribourg, février 2006

## **11. Adoption du rapport**

**Le Comité de pilotage propose au Conseil communal d'adopter le catalogue d'actions de l'Agenda 21 local.**

**Le Conseil communal doit s'engager à tout mettre en œuvre pour assurer le succès de l'Agenda 21 local. Dans cette optique, il doit adopter les décisions qui concernent le catalogue d'actions, la structure d'organisation et la politique d'information.**

**Les membres du Conseil communal de Villars-sur-Glâne ont pris connaissance du rapport final qui leur a été remis.**

**Dans sa séance du 13 février 2006,**

**le Conseil communal de Villars-sur-Glâne a pris acte du catalogue d'actions ainsi que de la structure d'organisation et de la politique d'information proposés.**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire**

**Le Syndic**

**Emmanuel Roulin**

**Philippe Uldry**